

Décision

Générale

colonial

Décision n° 765 5 juillet 1947

n° 765 5

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1947

Date de publication

5 juillet 1947

Date du numéro

31 juillet 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la décision n° 1226 du 5 novembre 1945 engageant M Mousset (Georgett 6) en qualité de dame employé auxiliaire.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de quinze jours à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordé à Mme Mousset (Georgette), dame employée auxiliaire au bureau des affaires politiques, pour compter du 1er juillet 1947.

Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.